



DÉCLARATION DE RÉCIPROCITÉ

concernant le nouveau partenariat
entre le gouvernement du Québec
et les gouvernements de proximité

ENSEMBLE AU SERVICE DES CITOYENS





DÉCLARATION DE RÉCIPROCITÉ

concernant le nouveau partenariat
entre le gouvernement du Québec
et les gouvernements de proximité

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,

représenté par monsieur François Legault, premier ministre,
par madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales,
et par monsieur Eric Girard, ministre des Finances;

ET

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS,

représentée par monsieur Jacques Demers, président;

ET

L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC,

représentée par monsieur Martin Damphousse, président;

ET

LA VILLE DE MONTRÉAL,

représentée par madame Valérie Plante, mairesse;

ET

LA VILLE DE QUÉBEC,

représentée par monsieur Bruno Marchand, maire.



PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité doivent faire face à l'émergence de nouveaux défis collectifs;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité ont convenu d'établir une nouvelle relation partenariale, prévisible, pérenne et basée sur la confiance;

ATTENDU QUE cette nouvelle relation s'appuie sur un partenariat continu et évolutif caractérisé par une prise d'engagements réciproques à l'égard de priorités communes qui font partie intégrante de cette déclaration;

ATTENDU QUE le suivi, l'évaluation ainsi que la mise à jour des priorités et des engagements seront effectués lors de rendez-vous tenus annuellement, assurant ainsi l'évolution de cette déclaration;

ATTENDU QUE ces rendez-vous, présidés par la ministre des Affaires municipales, réuniront la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Ville de Québec, la Ville de Montréal ainsi que d'autres ministères et organismes gouvernementaux concernés;

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ, PAR LA VOIX DE LA FQM, DE L'UMQ, DE LA VILLE DE QUÉBEC ET DE LA VILLE DE MONTRÉAL, CONVIENNENT CONJOINTEMENT DES PRIORITÉS SUIVANTES :

1. Réaliser des actions structurantes pour l'adaptation et la transition climatiques;
2. Encourager et soutenir le développement d'une offre suffisante de logements de qualité;
3. Venir en aide aux personnes vulnérables;
4. Soutenir l'aménagement durable du territoire, au bénéfice de la population et de l'ensemble des communautés;
5. Assurer l'entretien et planifier le renouvellement des infrastructures municipales essentielles, notamment en eau.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DÉCLARE CE QUI SUIT :

Dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens, le gouvernement, à titre de partenaire, reconnaît que les gouvernements de proximité ont besoin de ressources suffisantes pour réaliser les priorités communes figurant à la présente déclaration et, de ce fait, qu'il importe qu'ils soient dotés d'outils flexibles et adaptés pour ce faire, dans le respect de ses obligations d'équité et de sa saine gestion des finances publiques.

LES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ, PAR LA VOIX DE LA FQM, DE L'UMQ, AINSI QUE LA VILLE DE QUÉBEC ET LA VILLE DE MONTRÉAL, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

Dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens, les gouvernements de proximité, à titre de partenaires, reconnaissent qu'ils doivent recourir aux moyens réglementaires, fiscaux et financiers à leur disposition, de même qu'aux outils fournis par le gouvernement du Québec afin de réaliser les priorités communes figurant à la présente déclaration.



CONCERNANT LA RÉALISATION D' ACTIONS STRUCTURANTES POUR L' ADAPTATION ET LA TRANSITION CLIMATIQUES,

AYANT POUR OBJECTIF D' AGIR CONJOINTEMENT ET PROMPTEMENT EN CETTE MATIÈRE, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC S' ENGAGE À :

- **Soutenir l' adaptation et la transition climatiques locales**, notamment en appuyant financièrement l' élaboration, la planification et la mise en œuvre d' actions prévues aux plans climat ainsi que des infrastructures vertes, et ce, en favorisant un recours optimal aux différents programmes d' aide financière par les gouvernements de proximité;
- **Mettre en œuvre une table d' échanges** permettant d' identifier et de déployer des solutions concrètes concernant la transition énergétique et la gestion intégrée des ressources énergétiques.

AYANT POUR OBJECTIF D' AGIR CONJOINTEMENT ET PROMPTEMENT EN CETTE MATIÈRE, LES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ, PAR LA VOIX DE LA FQM ET DE L' UMQ, DE LA VILLE DE QUÉBEC ET DE LA VILLE DE MONTRÉAL, S' ENGAGENT À :

- **Développer et mettre en œuvre des plans climat** afin de contribuer à l' atteinte des objectifs que le Québec s' est fixés en matière d' adaptation et de transition climatiques;
- **Contribuer à la table d' échanges** permettant d' identifier et de déployer des solutions concrètes concernant la transition énergétique et la gestion intégrée des ressources énergétiques.

CONCERNANT LA NÉCESSITÉ D' ENCOURAGER ET DE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D' UNE OFFRE SUFFISANTE DE LOGEMENTS DE QUALITÉ,

AYANT POUR OBJECTIF D' AGIR CONJOINTEMENT ET PROMPTEMENT EN CETTE MATIÈRE, ET PLUS PARTICULIÈREMENT DANS UN CONTEXTE CARACTÉRISÉ PAR UNE DIFFICULTÉ D' ACCÈS AU LOGEMENT, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC S' ENGAGE À :

- **Encourager et soutenir le développement d' une offre de logements de qualité**, en particulier celle de logements sociaux et abordables, notamment en optimisant les programmes en matière d' habitation et en contribuant au financement adéquat des projets d' habitation présents et futurs;
- **Favoriser la planification conjointe** des actions en matière de création de logements sociaux et abordables, notamment en matière d' itinérance.

AYANT POUR OBJECTIF D' AGIR CONJOINTEMENT ET PROMPTEMENT EN CETTE MATIÈRE, ET PLUS PARTICULIÈREMENT DANS UN CONTEXTE CARACTÉRISÉ PAR UNE DIFFICULTÉ D' ACCÈS AU LOGEMENT, LES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ, PAR LA VOIX DE LA FQM, DE L' UMQ, DE LA VILLE DE QUÉBEC ET DE LA VILLE DE MONTRÉAL, S' ENGAGENT À :

- **Faciliter et accélérer la réalisation de projets d' habitation**, dont ceux de logements sociaux et abordables, grâce, notamment, à la mobilisation des acteurs locaux et régionaux, à la simplification et l' actualisation de la réglementation en urbanisme, ainsi que par une prise de décision agile;
- **Favoriser la planification conjointe** des actions en matière de création de logements sociaux et abordables, notamment en matière d' itinérance.



CONCERNANT L'AIDE AUX PERSONNES VULNÉRABLES,

AYANT POUR OBJECTIF D'AGIR CONJOINTEMENT ET PROMPTEMENT EN CETTE MATIÈRE, ET PLUS PARTICULIÈREMENT DANS UN CONTEXTE CARACTÉRISÉ PAR UNE DIFFICULTÉ D'ACCÈS AU LOGEMENT, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC S'ENGAGE À :

- **Assumer un fort leadership dans la prévention et la réduction de l'itinérance;**
- **Rehausser la coordination intersectorielle nationale et régionale** en itinérance, en tenant compte des spécificités des territoires, de la vision de la Politique nationale de lutte à l'itinérance et d'une planification pour assurer sa mise en œuvre, en cohérence avec le continuum de services;
- **Mettre en place une instance nationale, la Table Québec-Municipalités en itinérance**, visant à créer un partenariat privilégié entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité afin de favoriser la concertation, l'optimisation et la coordination de leurs actions pour prévenir et réduire l'itinérance, en respect des rôles et des responsabilités de chacun.

AYANT POUR OBJECTIF D'AGIR CONJOINTEMENT ET PROMPTEMENT EN CETTE MATIÈRE, ET PLUS PARTICULIÈREMENT DANS UN CONTEXTE CARACTÉRISÉ PAR UNE DIFFICULTÉ D'ACCÈS AU LOGEMENT, LES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ, PAR LA VOIX DE LA FQM, DE L'UMQ, DE LA VILLE DE QUÉBEC ET DE LA VILLE DE MONTRÉAL, S'ENGAGENT À :

- **Prendre part à l'instance nationale** entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité en matière d'itinérance et s'impliquer dans la recherche et la mise en œuvre de solutions, dans le respect de leurs rôles et responsabilités.
- **Collaborer aux initiatives locales et régionales** visant à favoriser la concertation, l'optimisation et la coordination des actions en matière de prévention et de réduction de l'itinérance.

CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, AU BÉNÉFICE DE LA POPULATION ET DE L'ENSEMBLE DES COMMUNAUTÉS,

AYANT POUR OBJECTIF DE FACILITER UNE PLANIFICATION EFFICIENTE DU TERRITOIRE, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC S'ENGAGE À :

- **Développer des communautés durables, dynamiques et prospères**, notamment en mettant en œuvre la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, en publiant de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire, en favorisant les pratiques exemplaires de l'État et en poursuivant **les travaux sur la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**, notamment en matière de consultation et d'approbation référendaire;
- **Privilégier, en ce qui concerne les projets scolaires, de sports et de loisirs, l'arrimage des planifications, la mutualisation des infrastructures, les projets communs et leur réalisation**, afin de dynamiser la relation entre les centres de services scolaires et les gouvernements de proximité.

AYANT POUR OBJECTIF D'INSTAURER UNE PLANIFICATION EFFICIENTE DU TERRITOIRE, LES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ, PAR LA VOIX DE LA FQM, DE L'UMQ, LA VILLE DE QUÉBEC ET LA VILLE DE MONTRÉAL, S'ENGAGENT À :

- **Développer des communautés durables, dynamiques et prospères**, en s'appropriant les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire et en les reflétant dans leurs planifications et leur réglementation en matière d'aménagement du territoire ainsi qu'en contribuant à la démarche en matière d'occupation et de vitalité du territoire;
- **Favoriser la planification des infrastructures scolaires, de sports et de loisirs**, par l'entremise de leurs outils et de leur réglementation en aménagement du territoire et en urbanisme.



CONCERNANT LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ESSENTIELLES, NOTAMMENT EN EAU ET LA PLANIFICATION DE LEUR RENOUVELLEMENT,

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC S'ENGAGE À :

- **Soutenir les investissements et la planification du renouvellement des infrastructures en eau**, en continuant d'offrir des programmes d'aide financière modernes et souples, en minimisant la reddition de compte demandée, en offrant des outils d'accompagnement et en visant une plus grande prévisibilité à long terme;
- **Soutenir la préservation de l'eau**, notamment par le financement des installations individuelles de traitement de l'eau et en réitérant sa volonté d'atteindre les cibles établies dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

LES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ, PAR LA VOIX DE LA FQM, DE L'UMQ, DE LA VILLE DE QUÉBEC
ET DE LA VILLE DE MONTRÉAL, S'ENGAGENT À :

- **Adopter et mettre en œuvre des plans de gestion des actifs** sur 10 ans, de manière à assurer la pérennité de leurs infrastructures en eau de même que leur financement;
- **Préserver l'eau potable et en assurer un usage raisonnable et équitable**, notamment en visant l'atteinte de leurs cibles établies dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

AFIN D'OFFRIR DES MOYENS FINANCIERS, FISCAUX ET ADMINISTRATIFS AUX GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ POUR LA RÉALISATION DES DIFFÉRENTES PRIORITÉS COMMUNES, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

- Pérennisera le partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ);
- **Mettra en œuvre, dans les 12 prochains mois, les engagements** figurant à la feuille de route annexée à la présente déclaration, dont la reconduction des programmes prévus;
- Poursuivra les discussions visant à faire **évoluer la fiscalité municipale**;
- **Développera des outils d'accompagnement** adaptés permettant de favoriser la diversification des revenus municipaux et le recours à l'écofiscalité;
- **Mettra en œuvre un chantier de travail**, de concert avec les gouvernements de proximité, concernant l'allègement de la charge administrative municipale et de certains processus gouvernementaux et donnera suite à ces travaux aux moyens d'actions appropriées.

AFIN DE RÉALISER EFFICACEMENT LES DIFFÉRENTES PRIORITÉS COMMUNES, LES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ, PAR LA VOIX DE LA FQM, DE L'UMQ, DE LA VILLE DE QUÉBEC ET DE LA VILLE DE MONTRÉAL :

- **Mettront en œuvre, dans les 12 prochains mois, les engagements** figurant à la feuille de route annexée à la présente déclaration;
- Contribueront aux discussions visant à faire **évoluer la fiscalité municipale**;
- **Optimiseront l'utilisation des moyens réglementaires, fiscaux et financiers à leur disposition**;
- **Contribueront au chantier de travail** concernant l'allègement de la charge administrative municipale.



**LES PARTIES ONT ACCEPTÉ LES TERMES ET
SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE À QUÉBEC,
CE 13 DÉCEMBRE 2023**

MONSIEUR FRANÇOIS LEGAULT
Le premier ministre du Québec

MADAME ANDRÉE LAFOREST
La ministre des Affaires municipales

MONSIEUR ERIC GIRARD
Le ministre des Finances

MONSIEUR JACQUES DEMERS
Le président de la Fédération québécoise
des municipalités

MONSIEUR MARTIN DAMPHOUSSE
Le président de l'Union
des municipalités du Québec

MADAME VALÉRIE PLANTE
La mairesse de la Ville de Montréal

MONSIEUR BRUNO MARCHAND
Le maire de la Ville de Québec

ANNEXE – FEUILLE DE ROUTE 2024

GOVERNEMENT DU QUÉBEC



GOVERNEMENTS DE PROXIMITÉ

Actions structurantes pour l'adaptation et la transition climatiques

- Instaurer le programme visant à soutenir l'adaptation et la transition climatiques locales (ATCL) à l'intention des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités exerçant certaines compétences à ce titre.*
- Accompagner les gouvernements de proximité dans la réalisation de leur plan climat.
- Lancer les travaux relatifs à la table de concertation concernant la transition énergétique et la gestion intégrée des ressources énergétiques.*
- Élaborer les plans climat.
- Réaliser les plans climat, d'ici 2030.
- Participer à la table de concertation concernant la transition énergétique et la gestion intégrée des ressources énergétiques.

Encourager et soutenir le développement d'une offre suffisante de logements de qualité

- Prévoir des sommes supplémentaires pour financer des projets d'habitation et stimuler l'offre de logements de qualité, en particulier celle de logements sociaux et abordables.*
- Instaurer un programme de 250 M\$ pour les infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables.*
- Afin de créer un meilleur arrimage de la planification du logement, créer une table de concertation permettant notamment de discuter de l'évolution, des critères et de la mise en œuvre des programmes de la Société d'habitation du Québec.
- Dans le cadre de l'actualisation des outils réglementaires en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, veiller à simplifier et alléger la réglementation dans ce domaine incluant le processus d'émission de permis.
- Recourir aux différents outils disponibles en matière d'aménagement et d'habitation pour accélérer le développement de l'offre de logements.
- Participer à la table de concertation mise en place dans la perspective de favoriser le développement d'une offre suffisante de logements, particulièrement en logements sociaux et abordables.

Aide aux personnes vulnérables

- Prévoir des sommes supplémentaires pour financer des actions régionales intersectorielles en itinérance.*
- Établir les assises d'un nouveau partenariat, en déterminant notamment le mandat de la Table Québec-Municipalités en itinérance où seront discutés les enjeux en matière d'itinérance et les moyens à privilégier à court, moyen et long termes pour prévenir et réduire la problématique.*
- Participer aux rencontres locales et régionales, sous la responsabilité du réseau de la santé et des services sociaux, visant une meilleure concertation et une coordination des actions en itinérance.
- Établir les assises d'un nouveau partenariat en contribuant à la détermination du mandat de la Table Québec-Municipalités en itinérance où seront discutés les enjeux en matière d'itinérance et les moyens à privilégier à court, moyen et long termes pour prévenir et réduire la problématique.

Aménagement durable du territoire

- Mettre en œuvre, d'ici la fin de 2024, un chantier de travail en matière de consultation et d'approbation référendaire.
- Poursuivre les activités de sensibilisation des ministères et organismes quant à l'importance d'assurer un arrimage continu des planifications ayant une incidence sur les gouvernements de proximité.
- Édicter des lignes directrices claires et qui tiennent compte des réalités territoriales, dont la rareté des terrains en milieu urbain, pour une sélection optimale des terrains et des bâtiments dédiés aux infrastructures scolaires, et les transmettre aux centres de services scolaires.*
- Mettre en place un comité à haut niveau visant à discuter des dossiers présentant des difficultés particulières.^{1*}
- Participer au chantier de travail en matière de consultation et d'approbation référendaire.
- Mettre à jour les documents de planification, selon les échéanciers convenus avec le gouvernement pour donner suite aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire.
- Apporter des modifications aux schémas de développement et d'aménagement, aux plans d'urbanisme et aux programmes particuliers d'urbanisme, afin d'assurer un arrimage dans la planification des infrastructures scolaires.
- Participer au comité à haut niveau, notamment en présentant les dossiers ayant des difficultés particulières et des avenues de solutions potentielles adaptées aux réalités du milieu.

1 Ce comité devrait prévoir, entre autres, la participation d'un représentant du ministre responsable des Infrastructures.

- Initier une démarche visant à analyser les obstacles réglementaires et administratifs relatifs à l'implantation et à la sélection des terrains et des bâtiments pour les projets scolaires (ex. : examiner le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire*).
- Identifier les obstacles réglementaires et administratifs relatifs à la sélection des terrains et des bâtiments pour les projets scolaires.
- Créer un programme visant à rembourser la part de la TVQ payée par les municipalités (50 %) dans le cadre de l'acquisition de terrains dédiés aux infrastructures scolaires.*
- Participer au processus d'identification des terrains et des bâtiments pour répondre aux besoins scolaires.
- Initier une démarche permettant de favoriser la mutualisation des infrastructures scolaires, de sports et de loisirs.
- Contribuer à la démarche visant à favoriser la mutualisation des infrastructures scolaires, de sports et de loisirs.
- Élaborer un guide des bonnes pratiques en matière de collaboration entre le milieu municipal et les organismes scolaires afin de bien capter leurs besoins.
- Collaborer à l'élaboration du guide des bonnes pratiques en matière de collaboration entre le milieu municipal et les organismes scolaires.
- Prioriser l'utilisation des terrains et des bâtiments excédentaires du gouvernement répondant au besoin, en lieu et place d'une cession de terrain. L'échange de terrains et de bâtiments entre le gouvernement et les gouvernements de proximité sera privilégié comme alternative lorsque cette utilisation n'est pas possible.*

Infrastructures municipales essentielles, notamment en eau

- Mettre en place un processus d'échanges périodiques pour améliorer les programmes d'aide en matière d'infrastructures.*
- Participer au processus d'échanges périodiques pour améliorer les programmes d'aide en matière d'infrastructures.
- Instaurer un programme de 100 M\$ visant le financement des installations individuelles d'eau et la gestion durable des eaux pluviales.
- Pour chaque municipalité concernée, adopter une résolution, d'ici 2026, visant à se doter d'un plan de gestion des actifs pour les infrastructures en eau.
- Modifier les modalités des programmes administrés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de manière à rembourser 100 % de la TVQ à l'égard des infrastructures admissibles et initier un dialogue avec les autres ministères afin de proposer un traitement similaire pour leurs programmes.*
- Accentuer les efforts et déployer les mesures nécessaires pour favoriser l'atteinte des objectifs communs et des cibles prévues dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
- Élaborer les modalités du prochain Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec afin de moduler l'aide financière en fonction de l'atteinte des critères des plans de gestion des actifs des gouvernements de proximité, plutôt qu'en fixant des seuils d'investissement minimums.

Engagements transversaux

- Reconduire le remboursement à 50 % de la TVQ, les programmes de compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles publics, de compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques, de péréquation, de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles et la subvention à la capitale nationale.*
- Considérant la fin des modalités du programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ, le 31 décembre 2024, convenir, d'ici le 15 avril 2024, d'une formule de partage renouvelée. Advenant qu'aucune proposition consensuelle ne soit présentée au gouvernement au terme du délai prévu, un comité, constitué d'au plus un représentant de chacune des parties, sera formé afin de transmettre des recommandations unanimes à la ministre, et ce, d'ici le 15 juin 2024.
- Reconduire le Fonds régions et ruralité.
- Présenter un projet de loi sur la fiscalité municipale.
- Initier une démarche de révision du programme des compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques.*
- Participer à la démarche de révision du programme des compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques.

- Discuter des objectifs et des modalités d'un éventuel programme à l'égard du soutien financier pour le maintien et la mise en place des services de proximité en analysant les besoins de l'ensemble des milieux considérés comme ayant des défis de vitalisation.
 - Dans le cadre de la Table administrative sur la fiscalité municipale, poursuivre les discussions concernant la diversification des revenus fiscaux et les analyses visant à faciliter l'exercice des pouvoirs fiscaux. Le résultat de ces discussions sera présenté dans le cadre des rendez-vous annuels.*
 - Lancer les travaux relatifs au chantier concernant l'allègement de la charge administrative municipale et de certains processus gouvernementaux.*
 - Initier un chantier de réflexion conjoint sur la modernisation des rôles et responsabilités des organismes municipaux en matière de gouvernance supralocale, en tenant compte des particularités communautaires et territoriales ainsi que du caractère atypique de certaines municipalités locales.
 - Procéder à un transfert ponctuel de 10 M\$, en 2024, aux municipalités de moins de 15 000 habitants.*
 - Participer à la discussion sur les objectifs et les modalités d'un éventuel programme à l'égard du soutien financier pour le maintien et la mise en place des services de proximité en analysant les besoins de l'ensemble des milieux ayant des défis de vitalisation.
 - Participer à la Table administrative sur la fiscalité municipale et à la présentation du résultat de ces discussions dans le cadre des rendez-vous annuels.
 - Dresser une première liste de sujets prioritaires à traiter dans le cadre du chantier concernant l'allègement de la charge administrative municipale.
 - Participer au chantier de réflexion conjoint sur la modernisation des rôles et responsabilités des organismes municipaux en matière de gouvernance supralocale, en tenant compte des particularités communautaires et territoriales ainsi que du caractère atypique de certaines municipalités locales.
-

* Mesures entreprises ou réalisées dans la première moitié de l'année 2024.

**TABLEAU ILLUSTRATIF
RECONDUCTION DES TRANSFERTS FIGURANT
À L'ENTENTE DE PARTENARIAT 2020-2024**

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	445,0	647,0 ^P	716,0 ^P	806,0 ^P	898,0 ^P
Remboursement à 50 % de la TVQ	668,0 ^P	682,0 ^P	695,6 ^P	709,5 ^P	723,7 ^P
Compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles publics	665,8 ^P	703,0 ^P	739,0 ^P	775,8 ^P	812,5 ^P
Compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques	25,8	25,8	25,8	25,8	25,8
Subvention de péréquation	67,0	67,0	67,0	67,0	67,0
Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles	38,0	38,0	38,0	38,0	38,0
Fonds régions et ruralité	267,5	267,5	267,5	267,5	267,5
Fonds de développement économique de Montréal	50,0	50,0 ⁽¹⁾	50,0 ⁽¹⁾	50,0 ⁽¹⁾	50,0 ⁽¹⁾
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	25,0	25,0 ⁽²⁾	25,0 ⁽²⁾	25,0 ⁽²⁾	25,0 ⁽²⁾
Subvention à la capitale nationale	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8

P : Préviation établie selon les perspectives économiques de la Mise à jour économique de l'automne 2023.

(1) Cette mesure devra être analysée dans le cadre du processus budgétaire, d'ici le budget 2025-2026, puisqu'elle n'est pas provisionnée.

(2) Cette mesure devra être analysée dans le cadre du processus budgétaire, d'ici le budget 2025-2026, puisqu'elle n'est pas provisionnée pour les dépenses engagées à compter du 1^{er} avril 2025.

**TABLEAU ILLUSTRATIF
NOUVELLES MESURES DE LA DÉCLARATION DE RÉCIPROCITÉ**

(en millions de dollars)

NOUVELLES MESURES	
Transfert ponctuel en 2024 aux municipalités de moins de 15 000 habitants	10
Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH)	250
Remboursement à 100 % de la TVQ à l'égard des infrastructures admissibles aux programmes administrés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	50
Remboursement à 100 % de la TVQ à l'égard des terrains scolaires cédés (ministère de l'Éducation)	12,5
Soutien financier pour le maintien et la mise en place des services de proximité	n.d. ⁽³⁾
Soutien à l'adaptation et la transition climatique locale	500 ⁽⁴⁾
Soutien financier pour préserver la ressource en eau	100

(3) En lien avec l'engagement du premier ministre de créer un éventuel programme à l'égard du soutien financier pour le maintien et la mise en place des services de proximité.

(4) Montant confirmé dans le cadre de la Mise à jour économique de l'automne 2023.

AUTRES MESURES	
Sommes supplémentaires en habitation	1 800 ⁽⁵⁾
Sommes supplémentaires pour accompagner les personnes en situation d'itinérance	123,7 ⁽⁵⁾

(5) Montants confirmés dans le cadre de la Mise à jour économique de l'automne 2023.

Ville de Saint-Pie
77, rue Saint-Pierre
SAINT-PIE QC J0H 1W0

Date du dépôt* : 2024-03-28

Émetteur Affaires municipales et Habitation - TAL - CMQ 418-691-2015	Numéro du fournisseur 67761	Numéro du virement 9467141
--	---	--

INFORMATIONS BANCAIRES

Nom de l'institution financière: FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS DU
QUEBEC

Numéro de l'institution Financière/succursale : 815 / 90037

Adresse de la succursale : 65, RUE ST-FRANCOIS

C.P. 39

SAINT-PIE QC J0H 1W0

Date facture	Numéro facture	Description	Escompte	Montant
2024-03-13	MAM800000123268	2522 Transfert ponctuel aux petites municipalités		23 484,00

TOTAL DU DÉPÔT ►

CAD

23 484,00

* Lorsque la date du dépôt correspond à un jour non ouvrable ou férié le dépôt sera effectué en date du prochain jour ouvrable



N° 10 – 15 décembre 2023

Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité

Ensemble au service des citoyens

Le 13 décembre 2023, les représentants du gouvernement du Québec et des gouvernements de proximité ont signé la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : ensemble au service des citoyens (4,4 Mo), qui succède au Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, conclu en octobre 2019.

La conclusion de cette déclaration permet d'établir une nouvelle relation prévisible, souple et pérenne, c'est-à-dire sans date de fin. Elle succède ainsi aux pactes fiscaux pluriannuels et ouvre la voie à une nouvelle ère de collaboration et de concertation en continu basée sur des priorités communes ainsi que sur des engagements réciproques. Cette relation renouvelée entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité permettra d'agir concrètement face aux défis sociétaux qui touchent toutes les communautés ainsi que de faire évoluer la politique fiscale municipale et les programmes de transferts de façon plus efficiente, au bénéfice de tous les citoyens.

Les priorités communes qui ont été convenues entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité sont les suivantes :

- Réaliser des actions structurantes pour l'adaptation et la transition climatiques;
- Encourager et soutenir le développement d'une offre suffisante de logements de qualité;
- Venir en aide aux personnes vulnérables;
- Soutenir l'aménagement durable du territoire, au bénéfice de la population et de l'ensemble des communautés;
- Assurer l'entretien et planifier le renouvellement des infrastructures municipales essentielles, notamment en eau.

Pour chacune de ces priorités, des engagements ont été pris par le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité. La mise en œuvre de ces engagements permettra notamment de :

- Développer et mettre en œuvre des plans climat, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs que le Québec s'est fixés en matière d'adaptation et de transition climatiques;
- Accélérer la réalisation de projets d'habitation, en particulier ceux de logements sociaux et abordables;
- Prévenir et réduire l'itinérance;
- Développer des communautés durables, dynamiques et prospères;
- Assurer un financement adéquat des infrastructures en eau sur une période de 10 ans et la préservation de l'eau potable, notamment en visant l'atteinte des cibles établies dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Pour assurer l'évolution de cette nouvelle relation, des rendez-vous annuels, présidés par la ministre des Affaires municipales, seront tenus avec les représentants de la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Québec et la Ville de Montréal. D'autres ministères et organismes gouvernementaux pourraient être appelés à participer, selon les sujets abordés. Concrètement, ces rendez-vous seront l'occasion de faire le suivi, l'évaluation et la mise à jour des priorités et des engagements retenus ainsi que des actions concrètes prévues à la feuille de route accompagnant la Déclaration.

Afin d'offrir des moyens financiers, fiscaux et administratifs aux gouvernements de proximité pour la réalisation des différentes priorités communes, le gouvernement du Québec s'engage notamment à :

- pérenniser le partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ);
- reconduire le remboursement à 50 % de la TVQ, les programmes de compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles publics, de compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques, de péréquation, de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles, la subvention à la Capitale nationale et le Fonds régions et ruralité;
- procéder à un transfert ponctuel de 10 M\$, en 2024, aux municipalités de moins de 15 000 habitants. À cet égard, les modalités applicables seront communiquées aux municipalités concernées dès que possible.

Afin de réaliser efficacement les différentes priorités communes, les gouvernements de proximité, par la voix de la FQM, de l'UMQ, de la Ville de Québec et de la Ville de Montréal :

- mettrons en œuvre, dans les 12 prochains mois, les actions figurant à la feuille de route;
- optimiserons l'utilisation des moyens réglementaires, fiscaux et financiers à leur disposition.

Enfin, dans la foulée de cette nouvelle relation partenariale, le projet de loi 39 modifiant la *Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* a été adopté par l'Assemblée nationale le 8 décembre 2023. Les mesures proposées permettront de moderniser le régime fiscal municipal, d'en augmenter la flexibilité et de contribuer à accroître l'autonomie financière des gouvernements de proximité.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015

La reproduction partielle ou totale de cette publication est autorisée pour des fins non commerciales à la condition d'en mentionner la source.

[Politique de confidentialité](#) | [Accessibilité](#) | [Plan du site](#) | [Règles d'utilisation des médias sociaux](#)
| [Données ouvertes](#)



© Gouvernement du Québec, 2010

Les municipalités peuvent bénéficier de ce programme de transfert ponctuel de 10 millions de dollars en mettant en œuvre des projets et des initiatives qui répondent aux priorités convenues avec le gouvernement du Québec. Voici quelques façons dont elles peuvent en profiter:

1. **Adaptation et transition climatiques:** Les municipalités peuvent utiliser les fonds pour élaborer et mettre en œuvre des plans climatiques visant à s'adapter aux changements climatiques et à favoriser une transition vers des pratiques plus durables.
2. **Logements de qualité:** Les fonds peuvent être alloués à des projets de logements, en particulier pour la construction de logements sociaux et abordables. Cela contribuera à améliorer la qualité de vie des résidents et à répondre aux besoins en matière de logement.
3. **Aide aux personnes vulnérables:** Les municipalités peuvent utiliser les fonds pour prévenir et réduire l'itinérance, soutenir les personnes vulnérables et renforcer les services sociaux locaux.
4. **Aménagement durable du territoire:** Les fonds peuvent être investis dans des projets d'aménagement du territoire qui favorisent le développement durable, la préservation de l'environnement et la prospérité économique.
5. **Infrastructures municipales essentielles:** Les municipalités peuvent consacrer les fonds au maintien et au renouvellement des infrastructures municipales essentielles telles que les routes, les ponts, les systèmes d'eau et d'assainissement.

En somme, ces fonds visent à renforcer les services de proximité, à améliorer la qualité de vie des citoyens et à soutenir le développement durable des communautés locales. Les modalités spécifiques d'utilisation seront communiquées aux municipalités concernées par le gouvernement.